

Index de l'égalité femmes/hommes

Conformément à la charte du Groupe Bolloré pour la Diversité et l'Inclusion, l'égalité professionnelle femme-homme est identifiée comme un levier de transformation avec un potentiel fédérateur commun à toutes les divisions du Groupe. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser l'égalité professionnelle femme-homme :

- **Féminisation des emplois à faible représentation féminine à compétences égales**, en communiquant auprès des publics et institutions appropriés.
- Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité, notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management.
- Suivre et accompagner des femmes dans leur évolution professionnelle à travers notamment le recours au tutorat.

Calcul de l'index de l'égalité femmes/hommes pour l'année 2024

En application de la loi Avenir Professionnel, les sociétés françaises de plus de 50 salariés publient leur index égalité femmes/hommes basé sur 4 ou 5 indicateurs (en fonction de l'effectif de l'entité) aboutissant à une note sur 100 points. Pour le Groupe Bolloré, les sociétés suivantes sont concernées :

	2024
IER	92
AUTOMATIC SYSTEMS	88
POLYCONSEIL	83
BOLLORE ENERGY	86
UES BOLLORE	89
FORESEA TECHNOLOGIES	92

Détail par indicateur et par société

SOCIETES DE PLUS DE 250 SALARIES	BOLLORE ENERGY	UES BOLLORE
1- écart de rémunération (en %)	36	34
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	5
Total des indicateurs calculables	86	89
INDEX (sur 100 points)	86	89

SOCIETES DE MOINS DE 250 SALARIES	IER	AUTOMATIC SYSTEMS	POLYCONSEIL	FORESEA TECHNOLOGIES
1- écart de rémunération (en %)	37	38	33	37
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	35	35	35	35
3- écarts de promotions (en points de %)	Non applicable pour les sociétés de moins de 250 salariés			
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congématernité (%)	15	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	0	0	5
Total des indicateurs calculables	92	88	83	92
INDEX (sur 100 points)	92	88	83	92